

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/06/2016

- 2016 051 : CREATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE TOURNEBOEUF, RUE DU PEINTRE ET RUE DE LA QUINTAINE :

Madame Jeannine GROSCLERON, première adjointe, évoque la création d'un éclairage public rue de Tourneboeuf, rue du Peintre et rue de la Quintaine.

Vu les devis fournis par le SIEIL (qui a la compétence éclairage public depuis janvier 2014) pour chaque rue :

Rue de Tourneboeuf :

Coût total HT de l'éclairage rue de Tourneboeuf : 16 984.84 € HT
Quote part prise en charge par le SIEIL : 6 793.94€ HT
Montant restant à la charge de la commune : 10 190.90 € HT

Rue du Peintre :

Coût total HT de l'éclairage rue du Peintre: 7 158.16 € HT
Quote part prise en charge par le SIEIL : 2 863.26 € HT
Montant restant à la charge de la commune : 4 294.90 € HT

Rue de la Quintaine:

Coût total HT de l'éclairage rue de la Quintaine : 4 515.89 € HT
Quote part prise en charge par le SIEIL : 1 806.36 € HT
Montant restant à la charge de la commune : 2 709.53 € HT

Le Conseil accepte les devis du SIEIL qui seront payés sur l'opération n°202 : Mise en conformité de l'éclairage public. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférentes.

- 2016 052 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communautés de Communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- **de PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,
- **d'APPROUVER** ce rapport,
- **de GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

- 2016 053 : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS :

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communautés de Communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- de **PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères,
- **D'APPROUVER** ce rapport,
- de **GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

- 2016 054 : REMBOURSEMENT DES DEGATS SUITE A UN SINISTRE A LA SALLE DES FETES :

Suite à un sinistre sur une porte à la salle des fêtes survenu le 20 février 2016, nous avons demandé un devis de réparation à l'entreprise Concept Menuiserie d'un montant de 396.00 € TTC.

L'assurance MATMUT nous a remboursé une partie du sinistre soit 256.00 € TTC avec une franchise de 140.00 €. Cette franchise est prise en charge par le responsable du sinistre.

Le Conseil Municipal accepte les remboursements du sinistre.

QUESTIONS DIVERSES :

-INFORMATIONS DIVERSES :

Madame Jeannine GROSLETON, première adjointe évoque :

- l'organisation de la journée du 13 juillet,
- les arrêtés de voirie pour la rue du 11 Novembre (zone 30 et déplacement des limites de l'agglomération),
- l'arrêté de SYNTHRON concernant la restitution des sommes consignées,
- la date de la commission des bâtiments et de la commission scolaire qui aura lieu le 9 juillet 2016 à 10h00,
- le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 17 juin 2016,
- la lettre de Monsieur RICHAUDEAU Claude,
- l'assemblée générale USR Badminton qui a lieu le samedi 2 juillet 2016 à 19h au gymnase Bearegard à Château-Renault.
- le courrier de l'Agriculture et Territoires sur une bourse d'échange de fourrage suite aux inondations des dernières semaines,
- les demandes de subvention pour 2016 des AFN et des Anciens Combattants.

Monsieur Jean-Marc BRETON présente le courrier adressé par Monsieur DOREAU de Engie pour le projet éolien. Dans ce courrier est évoqué les pièces complémentaires demandées (notamment, les études paysagères et environnementales à remettre au goût du jour du schéma régional éolien).

Résultats, investissements nouveaux jugés trop risqués vu la faible chance d'obtenir les autorisations pour 4 éoliennes.

D'où la décision de Engie : abandon du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45 et le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 23 août 2016 à 20h00.